

# Renforcer les assurances sociales: la prudence s'impose

De multiples nouveautés sont sur le point d'être introduites dans les assurances sociales suisses, en plus des nouvelles allocations Corona-perte de gain. Les caisses de compensation AVS vont être fortement sollicitées. En outre, les coûts supplémentaires résultant de l'extension du filet social touchent durement l'économie en cette période d'incertitude conjoncturelle. Il apparaît ainsi nécessaire de dresser un état des lieux et de mettre en route un assainissement durable de la prévoyance-vieillesse.

### Extension des assurances sociales: de multiples projets en cours

Lorsqu'on commence à compter les dossiers législatifs actuellement entre les mains du Parlement, rien que dans le domaine du 1<sup>er</sup> pilier, on peine à en avoir une vue d'ensemble et l'impression qui s'impose est celle d'un menu copieux. Pour l'année 2021, outre le contre-projet indirect à l'initiative sur le congé-paternité, il est aussi prévu de mettre en œuvre les prestations transitoires pour chômeurs âgés, la réforme des prestations complémentaires, ainsi qu'un congé payé pour permettre la prise en charge des soins d'un proche. A cela s'ajoutent d'autres projets envisagés à l'horizon 2022, ou sans date connue, comme l'importante réforme AVS-21, le développement continu de l'assurance-invalidité, ou encore l'introduction d'une allocation d'adoption. On n'oubliera pas non plus les nouveautés déjà introduites en 2020, notamment le droit aux prestations complémentaires pour les anciens enfants placés de force et les personnes placées par décision administrative (en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020) et la modification de la loi sur les allocations familiales (allocations de formation, prestations pour les mères au chômage qui élèvent seules des enfants).

Face à toutes les réformes prévues, deux aspects doivent être pris en considération. Premièrement, il faut éviter de surcharger les organes d'exécution du 1<sup>er</sup> pilier (caisses de

compensation), qui seront chargés de mettre en œuvre ces nouveautés. Deuxièmement, il est nécessaire de conserver une vue d'ensemble, indispensable compte tenu des perspectives économiques bousculées par la crise sanitaire et de la pression croissante sur le financement de nos assurances sociales.

### Hiérarchiser et échelonner les nouveautés

Les caisses de compensation AVS ont été fortement sollicitées au cours de ces deux derniers mois. Jusqu'à mi-mai, elles ont reçu près de 200'000 demandes d'allocations Corona-perte de gain, introduites en un temps record par le Conseil fédéral afin d'atténuer les conséquences économiques pour les entreprises et les travailleurs touchés par les mesures de fermeture. Dans le courant du mois d'avril, le droit à ces prestations a été étendu aux indépendants indirectement touchés.

Le système suisse d'assurances sociales a fonctionné comme un élément stabilisateur dans cette période de crise, et les caisses de compensation AVS ont vaillamment surmonté la tempête. L'organisation décentralisée de l'exécution du 1<sup>er</sup> pilier a fait ses preuves, une fois de plus. Ce succès ne doit pas être sous-estimé, en regard du rôle économique que les mesures d'urgence ont joué et jouent encore pour les personnes qui en bénéficient. Parallèlement, les caisses AVS ont aussi dû, dans des conditions

### Impressum

Editeur:  
Centre Patronal  
Rédacteur responsable:  
P.-G. Bieri  
  
Route du Lac 2  
1094 Paudex  
Case Postale 1215  
1001 Lausanne  
T +41 58 796 33 00  
info@centrepatronal.ch  
  
Kapellenstrasse 14  
3011 Bern  
T +41 58 796 99 09  
cpbern@centrepatronal.ch  
  
www.centrepatronal.ch

## Service d'information

---

La première préoccupation doit être de garantir la substance des dispositifs existants de sécurité sociale, en les rendant plus robustes face à d'autres chocs exogènes futurs.

compliquées par le télétravail, continuer à remplir leurs missions habituelles, à commencer par le paiement ponctuel des rentes. Là encore, le système en place a fait ses preuves.

Face à l'impressionnante liste des projets législatifs en cours dans le 1<sup>er</sup> pilier, et avec de multiples nouveautés prévues pour le début de l'année prochaine, il faut maintenant distinguer ce qui est nécessaire et ce qui est faisable. On doit éviter de surcharger les caisses de compensation AVS et leur laisser assez de temps entre la publication des directives et l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, pour que celles-ci puissent être mises en œuvre avec tout le soin qui s'impose. En ce sens, une hiérarchisation et un échelonnement des entrées en vigueur seraient bienvenus.

### **Objectif principal: assainir l'AVS (AVS-21)**

Pour chacun de ces projets, il importe que les coûts, considérés individuellement, apparaissent justifiables (indépendamment de ce qui peut ressortir d'une analyse coûts-bénéfices impartiale). Additionnées, ces nouveautés entraîneront d'importantes charges supplémentaires pour l'économie, ce qui renchérira d'autant les chaînes de production – au moment même où se profile une grave récession. Il faut en être conscient.

Sur la question d'une extension supplémentaire des assurances sociales, notre position est claire: en regard de la situation économique actuelle, l'Etat social doit se limiter à ce qui est essentiel et finançable dans la durée.

La première préoccupation doit être de garantir la substance des dispositifs existants de sécurité sociale, en les rendant plus robustes face à d'autres chocs exogènes futurs. Il faut renforcer la résilience dans tous les domaines, et il va de soi que cela concerne aussi les assurances sociales.

Pour mémoire: le résultat de répartition du Fonds de compensation AVS/AI/APG (résultat d'exploitation sans la performance des placements) a déjà sombré dans le rouge (-1,170 milliard en 2019, -1,038 en 2018). L'objectif principal reste donc l'assainissement de l'AVS, premier pilier de notre système d'assurances sociales. Les mesures proposées par la réforme AVS-21 peuvent contribuer à réduire la pression; mais ce ne sera qu'un sursis de courte durée, car les recettes risquent de chuter au même rythme que la conjoncture économique. Dès lors, il va falloir non seulement réajuster le projet AVS-21, mais aussi considérer avec beaucoup de retenue les autres idées d'extension. En d'autres termes, il est indispensable d'assainir durablement le cœur du système. La demande d'un état des lieux des assurances sociales, telle qu'elle est formulée par la Commission de la sécurité sociale et de la santé dans sa motion 20.3165, va fournir une base pour cet exercice: voilà une demande qui mérite d'être soutenue.

**Martin Troxler**

Traduction: Pierre-Gabriel Bieri